

J'ai reçu un commandement de quitter les lieux alors que je n'ai pas de dette de loyer

Par Karinette33, le 24/03/2019 à 23:45

Mon agence immobilière essaye de m'expulser alors que je n'ai pas de dette de loyer j'ai reçu un commandement de quitter les lieux au mois de novembre 2018 pour janvier 2019 or que j'ai aucune dette de loyer vais je être expulsé? Je passe dans deux jours au tribunal devant le Le juge de l'exécution la Trêve Hivernalse termine dans cinq jours

Par youris, le 25/03/2019 à 08:38

bonjour,

on peut être expulsé pour un autre motif que pour des loyers impayés.

il doit y avoir un motif que vous n'indiquez pas, pour que votre bailleur veuille que vous quittiez le logement.

je vous conseille de vous rendre à la convocation du juge à qui vous pourrez présenter vos arguments.

salutations